



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Liste des délibérations prises lors du conseil municipal du 14 avril 2023 –

PRESENTS : Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Sabine LOPEZ, Isabelle DAUTRY, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSES : Thibault DALLAPORTA qui donne procuration à Sabine LOPEZ, Gilbert EL KAÏM qui donne procuration à Nicolas ROBERTO, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Bernard CAVALLO.

ABSENT :

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

Erik Roger indique qu'il manque sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 son intervention portant sur les travaux de la calade. Bernard Cavallo indique que la mention sera ajoutée au procès-verbal. Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 - Convention pour l'accueil des enfants de la commune de Simiane la Rotonde au centre de loisirs de la commune de Revest du Bion. Délibération 2023-038

Monsieur CAVALLO propose à l'assemblée, comme cela a été évoqué lors du dernier conseil municipal, la signature d'une convention pour l'accueil des enfants de Simiane au centre de loisirs de Revest du Bion pour l'année 2023.

Il précise que la participation communale sera de 38 € par jour par enfant accueilli. Pour information, 3 enfants ont fréquenté cette structure en 2022, pendant 18 jours, cela ferait un montant estimatif de 2 052 € à verser à la commune de Revest du Bion.

Les élus décident à l'unanimité d'approuver la convention proposée.

Affaire n°2 - Vote des taxes locales 2023 - budget principal. Délibération 2023-039

Monsieur Cavallo propose de maintenir les taux des taxes locales pour 2023, soit :

- taxe foncière bâti : 37,30 % apportant un produit de 404 705 €
- taxe foncière non bâti : 40.75 % apportant un produit de 16 463 €
- taxe d'habitation : 12,13 % apportant un produit de 83 275 € (sur les propriétés secondaires et vacantes)

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (2 abstentions : Erik Roger et Elisabeth Aumagy) décide de voter les taux des taxes cités ci-dessus.

Affaire n°3 - Vote des subventions 2023. Délibération 2023-040

Monsieur Cavallo présente aux membres de l'assemblée les montants des subventions proposés pour chaque association Simianaise.

Les conseillers municipaux votent les subventions aux associations de la commune comme suit :

Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention accordée	vote
Les Riches Heures Musicales	6 500 €	6 500 €	majorité des votants (5 contre : I. Dautry, S. Reniet, E. Aumagy, C. Phily, V. Blanc, 2 abstention : E. Roger, A. Richaud)
Association Musique et Yoga	5 000 €	3 000 €	majorité des votants (5 contre : I. Dautry, S. Reniet, E. Aumagy, C. Phily, E. Roger, 2 abstentions : A. Richaud, V. Blanc)
Comité des fêtes	3 000 €	3 000 €	unanimité des votants (1 abstention : E. Aumagy)
Vivre à Simiane	1 400 €	1 400 €	unanimité
Flore à Simiane	1 000 €	1 000 €	unanimité
Les Petits Simianais	534 €	534 €	unanimité
Coopérative scolaire	1 500 €	1 500 €	unanimité
Lieutenant de l'ouvèterie	50 €	50 €	unanimité (Serge RENIET ne vote pas)

Monsieur le Maire est noté présent à 20h05 après le vote des subventions.

Affaire n°4 - Vote du budget 2023 – budget principal. Délibération 2023-041

Monsieur Cavallo présente aux élus le projet de budget principal 2023.

Les élus approuvent à la majorité des votants (3 abstentions : I. Dautry, E. Roger, E. Aumagy, 1 contre : S. Reniet) le vote du budget principal 2023 en équilibre comme suit :

- Section d'investissement : 610 409,78 euros
- Section de fonctionnement : 1 318 134,63 euros

Affaire n°5 - Modification des tarifs eau potable. Délibération 2023-042

Monsieur le Maire indique que les prix au m3 de l'eau facturée aux abonnés n'ont pas été augmentés depuis 2018. Compte-tenu de l'augmentation du tarif de l'eau potable achetée par la commune (environ 0.15 €/m3), Monsieur le Maire propose d'augmenter de 0,10 €/m3 les tarifs du prix de l'eau, soit :

quantités	Particuliers		quantités	Professionnels	
	eau Montant ht	assainissement Montant ht		eau Montant ht	assainissement montant ht
Abonnement compteur débit normal	120,00	-	Abonnement compteur débit normal	120,00	-
Abonnement compteur gros débit	240,00	-	Abonnement compteur gros débit	240,00	-
de - à 200 m3	2,40	0,80	de - à 500 m3	2,40	0,80
de 201 m3 à 350 m3	3,60	0,95	de 501 m3 à 1000 m3	2,60	0,95
de 351 m3 à +	4,60	1,20	de 1001 m3 à +	4,60	1,20

Le prix de l'abonnement et de l'assainissement restent inchangés.

L'assemblée délibérante décide à la majorité des votants (4 abstentions : A. Richaud, E. Aumagy, C. Phily, V. Blanc, 3 contre : I. Dautry, E. Roger, S. Reniet) de fixer les tarifs de l'eau potable comme indiqué ci-dessus en rouge.

Affaire n°6 - Vote du budget 2023 – eau et assainissement. Délibération 2023-043

Monsieur Cavallo présente aux élus le projet de budget eau et assainissement 2023.

Les élus approuvent à l'unanimité des votants (4 abstentions : I. Dautry, E. Roger, S. Reniet, E. Aumagy) le vote du budget eau et assainissement 2023 en équilibre comme suit :

- Section d'investissement : 356 855,78 euros
- Section de fonctionnement : 315 312,09 euros

Affaire n°7 – Logement communal au-dessus de la mairie – avenant n°1 au bail. Délibération 2023-044

Monsieur Cavallo indique que la convention entre l'Etat et la commune établie pour le logement situé au-dessus de la mairie, suite à sa rénovation, a été reçue il y a quelques jours. Suite à sa lecture, il indique la nécessité de signer un avenant avec les locataires pour :

- modifier la durée du bail pour la passer à 9 ans (au lieu de 6 ans)
- réviser le loyer chaque année au 1^{er} juillet (au lieu de décembre)
- modifier la modalité de paiement du loyer : à terme échu (au lieu « d'avance »).

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la signature de l'avenant n°1.

Affaire n°8 – Convention d'occupation de la Place des halles. Délibération 2023-045

Monsieur le Maire indique qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour l'exploitation de la Palette pendant la saison estivale prochaine. Quatre personnes ont retiré un dossier, une personne a déposé sa candidature : Mme Verdeau Pagès.

La Communauté de Communes, propriétaire de La Palette, a voté la location de La Palette lors du conseil de communauté du 14 avril.

Il propose d'approuver le projet de convention pour l'occupation de la place couverte des halles pour la saison estivale, aux mêmes conditions que la convention 2022.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'approuver la convention d'occupation des halles telle que présentée pour un loyer mensuel de 150 € par mois du 1^{er} mai au 30 septembre 2023 et autorise la signature d'un avenant pour prolonger l'occupation d'un mois supplémentaire, si la demande en est faite.

Affaire n°9 - Accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires – convention de partenariat. Délibération 2023-046

Monsieur Roberto indique avoir postulé il y a quelques mois auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour bénéficier d'un diagnostic numérique de la commune : comment étoffer les outils, former les agents, se coordonner, communiquer, refondre le site internet de la mairie... et quelles sont les solutions proposées par l'Etat, les aides...

Simiane ayant été retenue il est proposé à la commune un accompagnement sur une semaine avec des professionnels : un déplacement sur place et quelques réunions en visio. Un document cadre sera transmis à la commune pour savoir où et comment avancer dans les investissements sur les prochaines années.

Le coût est entièrement pris en charge par l'ANCT (env. 8 000€).

Les élus décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour bénéficier de cet accompagnement.

Affaire n°10 – Modification des tarifs des articles en vente au Château. Délibération 2023-047

Bernard Cavallo propose à l'assemblée de reporter cette affaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette affaire à une prochaine séance.

Fait à Simiane la Rotonde, le 20 avril 2023:

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



